

## Conseils pour la constitution du dossier AIRLab

Dans l'appel, vous trouverez la trame suivante pour le dossier à envoyer avant le 5 juin.

- Une description du projet. Les actions de médiation envisagées.
- Un CV et un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives de sa démarche artistique. La liste des oeuvres disponibles pour la première étape de la résidence.
- Le courrier du laboratoire qui atteste de son intérêt pour accueillir l'artiste en résidence. Il doit mentionner le nom et l'expertise des chercheur.e.s impliqué.e.s et indiquer les moyens humains et matériels que le laboratoire mettra à disposition.
- Si l'artiste-candidat.e souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, il-elle transmettra les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ses apports.

Le jury choisira, avant le 10 juin, les 3 à 4 dossiers qui seront auditionnés le 22 Juin 2020. Pour l'audition, **l'artiste sera accompagné-e par son/sa binôme chercheur-e.**

Voici quelques conseils complémentaires :

Votre relation avec les laboratoires est **centrale** dans votre dossier. Il faut amorcer d'ici le 5 juin la collaboration avec les chercheur.e.s. La lettre du laboratoire doit expliciter :

- Le nom et l'**expertise** de l'équipe et/ou du chercheur-e qui sera l'interlocuteur privilégié(e) de l'artiste
- Les **moyens** humains (en nombre de jours) et matériels (bureau, laboratoire, matériels expérimentaux, etc) que le laboratoire met à disposition de l'artiste pour ses trois mois de résidence ;
- **Les connexions** entre les intentions de l'artiste et les objectifs scientifiques du laboratoire ;
- L'usage éventuel en **médiation** pour le laboratoire de la résidence.

Remarque : la collaboration est possible avec plusieurs laboratoires mais un seul laboratoire sera porteur administratif du dossier.

Votre description de l'œuvre qui sera réalisée doit être **suffisamment précise** pour convaincre le jury de vous auditionner.